



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/059
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS France, 25 avenue Galillée – CS 60146 – 31130 BALMA, SIREN 722 069 366 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-075 le 3 décembre 2024, portant sur la dépendance du domaine public située avenue Lucien Corbeaux sur la commune du Havre en vue d'être utilisée comme locaux administratifs – chantier croisière, dans le cadre de marché de travaux porté par le service ETI.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, s'agissant de surfaces nécessaires aux travaux du terminal croisière.

Description de la dépendance : locaux divers d'une superficie de 243,76 m².
Durée de la convention : 1 an environ à compter du 17 mai 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-075 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.